

# Bulletin municipal

Juillet 2020

Beaufort-sur-Gervanne

N° 1

## Editorial

Chèr.e.s beaufortois.e.s,

Ce premier bulletin municipal concrétise notre volonté de vous informer régulièrement de l'activité municipale. Élu le 28 juin, le nouveau conseil municipal a vécu une quinzaine dense pour respecter le délai exceptionnellement court de son installation réglementaire et prendre ses premières décisions. Après l'élection du Maire, des trois adjoints (Juliette Watine, Ingrid Bonneton, Bruno Lelièvre) et des deux délégué.e.s au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, deux conseils municipaux se sont tenus les 10 et 16 juillet. Avec le vote unanime du partage des responsabilités entre tous ses membres, le conseil est désormais une équipe organisée pour administrer la commune.

Je vous livre les décisions actées à ce jour :

- \* Juliette WATINE a été élue à l'unanimité Présidente du SIVOS par les délégués des communes de notre bassin de vie y adhérant. Beaufort, contributeur principal du syndicat, exerce à nouveau cette fonction.
- \* Le Centre Communal d'Action Sociale a tenu son premier conseil d'administration et voté son budget. Quatre habitants de la commune, Simon Cauvard, Mireille Chassouiller, Jacqueline Laurent, Stéphanie Rigaud, nommé.e.s par le Maire comme la loi l'exige, épauleront quatre conseillers municipaux, pour développer la solidarité. Durant cette période estivale, le CCAS veillera sur les habitant.e.s les plus exposé.e.s aux risques climatiques et se tient prêt à intervenir dans le cadre du « plan canicule » s'il était activé.
- \* Une deuxième plage d'accueil du public à la mairie a été ouverte, le mercredi de 16H à 18H. Elle s'ajoute à celle du lundi de 9H à 12H.
- \* D'autres délégations des élu.e.s, notamment au Parc du Vercors, ou dans d'autres organismes ont été décidées. Vous pourrez lire le détail dans le compte rendu des conseils municipaux affichés ou sur le site Gervanne-Sye à la page Beaufort.

Par ailleurs, plusieurs décisions prises concernent votre quotidien :

- \* Un nouveau contrat a été signé avec notre prestataire Objectif Eau, qui permettra à la commune de mieux suivre, gérer et prioriser les investissements pour ses réseaux d'eau et d'assainissement.
- \* L'état d'urgence sanitaire a occasionné un retard du chantier des gradins au centre du village. Il redémarrera début septembre.
- \* Les subventions aux associations ont été votées
- \* Les employés municipaux, dévoués au service de la commune, ont leur planning. Aucun quartier ne sera oublié.
- \* Le travail avec les assurances se poursuit pour le remboursement des dommages liés aux deux incendies. Dans la perspective de la reconstruction, nous poursuivons notre collaboration avec les membres de la Communauté de Communes du Val de Drôme nouvellement élu.e.s.
- \* Contraint par les risques sanitaires, le Conseil a décidé de marquer la journée du 14 juillet par une cérémonie réunissant des élu.e.s accompagné.e.s d'une délégation des sapeurs pompiers.

C'est ensemble que nous allons construire l'avenir de Beaufort pour que chacun.ne y trouve sa place et s'y sente bien. Nous sommes à l'écoute des propositions d'améliorations qui sont de la compétence de la commune. J'espère que chacun.ne d'entre vous les exprimera, dans un esprit constructif et de concorde.

Toute l'équipe du conseil vous souhaite de passer un bel été à Beaufort et dans notre vallée.

Le Maire, Gérard GAGNIER

## Sommaire :

- Editorial : l'équipe municipale est installée.
- Réseau d'eau : le relevé des compteurs évolue.
- Bibliothèque : l'après confinement.
- Canicule : prendre soin les uns des autres.
- Urbanisme : le chantier de sécurisation des remparts.
- L'action au quotidien : l'équipe municipale organisée en commissions
- Cérémonie du 14 juillet au Champ de Foire
- Conseil municipal : la participation des citoyen.ne.s est possible et souhaitable !

## La gestion du réseau d'eau

La société **Objectif-Eau** est attributaire du marché de gestion du réseau d'eau de la commune. De ce fait, c'est notre prestataire qui est chargé de la relève des compteurs d'eau.

Le relevé des compteurs sera fait du 24 août au 4 septembre

### Comment ça va se passer ?

- ◆ Le regard du compteur devra être laissé libre d'accès.
- ◆ En cas d'absence lors du passage de notre prestataire, si le compteur est situé à l'intérieur de la propriété, l'entreprise déposera un document dans la boîte aux lettres. Merci de bien vouloir renseigner le document en inscrivant le Numéro et l'index de consommation du compteur. Remettre le document dans la boîte aux lettres de la mairie ou le renvoyer par mail à beau-fort.gervanne@gmail.com.

N'hésitez pas, pendant ces deux mois d'été, à venir découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque

## La bibliothèque vous accueille

Depuis le 8 juillet, la bibliothèque est de nouveau ouverte au public, avec naturellement des mesures sanitaires strictes à respecter (1)

**Cette année, une permanence sera tenue de 10h à 12h tous les mercredis de juillet.**

Le calendrier d'ouverture du mois d'août sera communiqué via *Vivre en Gervanne* et sur le site *Gervanne/Sye*

L'adhésion est gratuite et doit simplement être renouvelée chaque année. Les bénévoles vous accueilleront avec plaisir.

*(1) port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans, une personne/famille à la fois dans le local, dépôt des livres dans des caisses à l'entrée pour mise en quarantaine pendant au moins 3 jours, nettoyage des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition.*

Il fait très chaud. La nuit, la température ne descend pas, ou très peu. Cela dure plusieurs jours. C'est la CANICULE !

## Prendre soin les uns des autres

Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger. Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste de la mairie afin de recevoir de l'aide d'un bénévole pendant une vague de chaleur. Avant la canicule, les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent **se faire connaître auprès des services municipaux** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.

Et au quotidien, des habitudes sont à adopter pour que tout se passe bien :

- Appelez vos voisin.e.s et vos ami.e.s, ne restez pas isolé.e.
- Pensez à aider vos proches, surtout ceux qui risquent de ne pas demander de l'aide à temps.
- Organisez-vous avec les membres de votre famille, vos voisin.e.s pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles.

## Chantier de mise en sécurité des remparts

Il se déroulera, comme prévu, compte tenu des retards liés au COVID, à partir du 24 août et jusqu'au 2 octobre. Seule la pose du filet sur la face est a été décalée de juillet à septembre.

Deux entreprises interviennent pour ces travaux : la société Reboulet pour la maçonnerie et CAN pour la pose d'un filet de protection façade est, côté Gervanne. Le compte rendu de chantier du 30 juin, rédigé par l'architecte Maître d'œuvre de la commune, mentionne des travaux de maçonnerie préalables à l'installation du filet de protection : *« réaliser les purges et reconstitution des couvertines avant la mise en place du filet. Prévoir également le bouchage de la brèche avant la pose du filet »*

Par ailleurs, suite aux observations de l'entreprise CAN et de l'avis de l'association naturaliste Lysandra, la brèche s'est avérée être un gîte potentiel à chauve-souris, espèce protégée. Dans le cadre des travaux de maçonnerie déjà prévus, l'association s'est donc engagée à fournir un descriptif technique pour permettre un accès aux chauves-souris et garder un espace pour un gîte. Cet aménagement accepté par l'architecte ne compromet ni la mise en œuvre de la protection, ni n'occasionne de coût supplémentaire à la commune.

En raison des travaux de maçonnerie, pour une meilleure coordination des entreprises, l'installation du filet, façade est, initialement prévue à partir du 6 juillet, s'effectuera donc à partir du 21 septembre. Un courrier du 9 juillet du cabinet d'architecte confirme ce décalage de planning et son motif essentiel « la reprise de maçonnerie et la réparation de tête de mur se fera avant l'intervention de CAN semaine 39 »

Pendant deux phases du chantier, l'accès des véhicules au vieux village pour les habitants concernés par les travaux, pourra s'effectuer par le bas ou par le haut. Un plan mentionnant la succession des phases de travaux sera affiché sur les panneaux d'information.

Nous espérons que les Beaufortois.e.s comprendront la gêne occasionnée, cet aménagement améliorant la sécurité des piétons et des véhicules au pied des remparts.

Le Maire, Gérard GAGNIER

### Accès au vieux village durant les travaux

**Phase 1, du lundi 24 août au vendredi 11 septembre, accès par le bas, route des Bérangers.**

**Phase 2, du lundi 14 au vendredi 25 septembre, accès par le haut, descente de la Brèche jusqu'au gîte.**

## L'équipe municipale s'est organisée en commissions

L'équipe municipale gère quatre grandes catégories d'activités. Chacune de ces catégories est pilotée par une commission, sous la responsabilité de deux élu.es référent.e.s.

**Juliette Watine et Dominique Laurent pilotent le pôle « affaires scolaires ».**

Cette commission gère l'école de Beaufort. Juliette élargit sa fonction en tant que Présidente du Syndicat Intercommunal de la Vie et de l'Organisation Scolaire (SIVOS). Le SIVOS gère l'ensemble des questions scolaires au niveau du bassin de vie de Gervanne-Sye.

**Ingrid Bonneton et Camille Semelet pilotent le pôle « Solidarité et vie locale ».**

Cette commission, en coordination avec la Communauté de Communes du Val de Drôme, et en contact avec les associations concernées, gère deux volets complémentaires. Le premier volet concerne la solidarité avec les questions spécifiques de la petite enfance, des jeunes, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap, de la mobilité pour tous. L'ensemble est rassemblé dans les attributions du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS). Le deuxième volet concerne la vie locale avec l'animation du tissu associatif, des activités culturelles et sportives. Enfin, cette commission prend en charge l'organisation des cérémonies.

**Bruno Lelièvre et Dominique Laurent pilotent le pôle « Urbanisme, Travaux, Réseaux ».**

Cette commission regroupe la gestion et les interventions sur les bâtiments communaux, les réseaux d'eau, d'électricité, numérique. Tous les projets d'urbanisme les concernent directement. Rajoutons que cette commission s'impose d'étudier les impacts environnementaux des projets et chantiers et d'en faire un critère permanent dans ses choix.

**Guy Bajard et Ingrid Bonneton pilotent le pôle « communication ».**

Cette commission gère les outils de communication tels l'affichage, le journal, les sites, les réseaux sociaux.

Par ailleurs, cette commission anime les instances de participation de la population à l'action municipale, telles les commissions ouvertes, les groupes de réflexion ou toute autre forme d'information, de réflexion et de questionnement de la population.

## Mairie de Beaufort

3 rue de la Mairie  
Le Trou du Loup

Téléphone : 04 75 76 44 41

Courriel : beaufort.gervanne@gmail.com

« Beaufort, l'unité dans la  
diversité »



Pour nous contacter

Impression veziant imprimeur Crest

Document sur papier recyclé

14 juillet 2020

Une délégation d'élus.e.s, de sapeurs pompiers et de nombreux habitant.e.s se sont rassemblé.e.s autour du Maire pour célébrer la fête nationale. Gérard Gagnier a rap- pelé les faits et la portée de cette jour- née. Encore justice so- ciale doit être vieille perma- nent.



pelé les faits  
et la portée  
de cette jour-  
aujourd'hui, la  
ciale doit être  
vieille perma-  
nent.

Le vin d'honneur, servi en extérieur sur le Champ de Foire, a été un beau moment de convivialité fraternelle.

Retrouvez-nous sur le web

<https://www.gervanne-sye.com/>

## La participation de la société civile ne doit pas être un vain mot !



**Le conseil municipal** représente le cœur de la démocratie représentative. Refonder la démocratie locale commence par rendre pleinement au conseil municipal sa fonction délibérative. Il ne s'agit pas seulement de voter des "délibérations" au sens administratif, mais de faire dialoguer l'ensemble des élus pour mieux construire collective-

ment des solutions d'intérêt général. Le citoyen a le droit d'assister au conseil municipal. A minima, sa présence lui permet de s'informer sur le fonctionnement d'un conseil municipal et prendre connaissance des sujets qu'il débat. Dans les textes, le citoyen n'a pas le droit de parole pendant la séance. Toutefois, le Maire peut donner à la salle un temps de questions ou d'interpel-

lation avant la séance ou encore la suspendre pour recueillir les avis des associations ou des citoyens présents, auxquels il se donnera l'obligation de répondre. Il est ainsi possible de donner aux habitants un pouvoir consultatif, voire d'interpellation, pendant le conseil municipal.

Nous vous attendons nombreux à nos conseils .